

VILLE DE PLESSISVILLE

PROVINCE DE QUÉBEC

CANADA

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Plessisville, tenue ce 13^e jour du mois de décembre 2021, aux heures et lieux habituels des séances du conseil, à laquelle étaient présents les membres du conseil:

Martin Nadeau, Valérie Desrochers, Sylvain Beaudoin, Marc Morin, Jean-Félicpe Nadeau et Christine Gingras.

Formant quorum avec et sous la présidence du maire, monsieur Pierre Fortier.

Monsieur Denis Beaudoin, directeur général par intérim, et M^e Geneviève Ferland Lamontagne, greffière, sont également présents.

**RÉSOLUTION
NO 277-21**

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2021 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Proposé par monsieur Marc Morin

Appuyé par madame Christine Gingras

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2021, tel que rédigé.

A D O P T É E

**RÉSOLUTION
NO 278-21**

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

Proposé par monsieur Marc Morin

Appuyé par madame Valérie Desrochers

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022 comme suit:

REVENUS

Taxes	9 230 800 \$
Compensation tenant lieu de taxes	411 300 \$

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021, 20 H

Transferts	1 102 100 \$
Services rendus	1 630 500 \$
Imposition de droits	214 000 \$
Amendes et pénalités	175 000 \$
Intérêts	105 600 \$
Autres revenus	<u>144 000 \$</u>
TOTAL DES REVENUS	13 013 300 \$

CHARGES

Administration générale	2 423 600 \$
Sécurité publique	1 448 500 \$
Transport	1 700 100 \$
Hygiène du milieu	3 015 500 \$
Santé et bien-être	24 900 \$
Aménagement, urbanisme et développement	1 012 200 \$
Loisirs et culture	2 150 000 \$
Frais de financement	629 400 \$
Amortissement des immobilisations	<u>2 660 000 \$</u>
TOTAL DES CHARGES	15 064 200 \$
Amortissement	(2 660 000 \$)
Remboursement de la dette à long terme	1 195 900 \$
Affectation aux activités d'investissement	20 100 \$
Fonds de roulement	130 000 \$
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	(32 300 \$)
Autres affectations et remboursement	(704 600 \$)
TOTAL - CONCILIATION À DES FINS FISCALES	(2 050 900 \$)
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FIN FISCALES	0 \$

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021, 20 H

RÉSOLUTION
NO 279-21

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL

La greffière fait le dépôt du tableau *Détails du programme triennal d'immobilisations*.

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par monsieur Jean-Felipe Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2022, 2023 et 2024, se résumant comme suit:

ANNÉE	TOTAL DES PROJETS
2022	8 502 095 \$
2023	11 603 650 \$
2024	<u>7 715 150 \$</u>
	27 820 895 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTIONNO
280-21

PUBLICATION DU BUDGET

ATTENDU QUE le conseil doit communiquer les informations montrant les estimations des revenus et des dépenses de la municipalité selon les diverses catégories, pour son exercice financier à venir et l'exercice actuel, et toute autre information jugée utile par la municipalité (L.R.Q., c. F-2.1, art. 263);

ATTENDU QUE le conseil municipal peut décréter que le budget ou le programme triennal, ou le document explicatif de celui-ci, soit publié dans un journal distribué sur le territoire de la municipalité au lieu de sa distribution à chaque adresse civique (L.R.Q., c. C-19, art. 474.3);

Proposé par monsieur Marc Morin

Appuyé par madame Christine Gingras

Et résolu à l'unanimité

QUE le résumé du budget de l'exercice financier 2022 et du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2022-2023-2024 soit publié dans le journal « L'Avenir de l'Érable » conformément à la loi, au lieu de sa distribution à chaque adresse civique.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021, 20 H

PÉRIODE DE QUESTIONS, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sur proposition du président, la séance est levée à 20 h 19.

GREFFIÈRE

PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE